Commune de

SAINT LAURENT EN ROYANS

Le Petit Journal de Juillet 2025

Journal Communal d'Informations

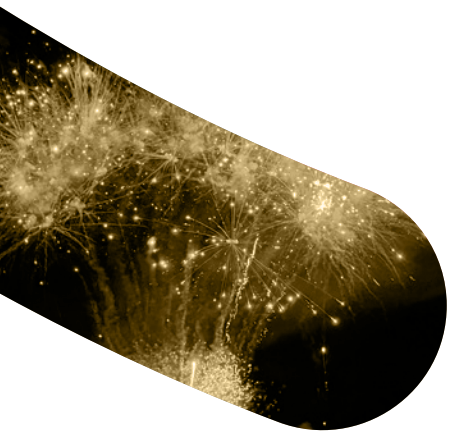

Fêtons l'été !
PAGE 4

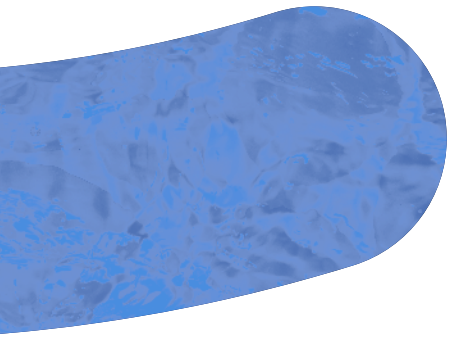

Eau et assainissement
PAGE 5

Les massifs de fleurs
PAGE 5

Dossier

Quartier BUYET
mise en place des réseaux séparatifs
Eaux usées / Eaux pluviales PAGE 4

ÉDITO

Chères Saint Laurentinoises, Chers Saint Laurentinois,

Voilà maintenant cinq ans et demi que nous avançons ensemble au service de notre belle commune.
Le temps file, mais notre engagement, lui, reste intact. Avant toute chose, je tiens à vous remercier chaleureusement pour la confiance que vous nous avez témoignée tout au long de ce mandat.

Lors de notre Réunion Publique de fin de mandat, mon équipe et moi-même avons eu le plaisir de partager avec vous un moment d'échanges sincères et constructifs. Vos retours, vos remarques, vos idées nous ont été précieux. Ils nous ont permis de faire un vrai point d'étape sur ce qui a été accompli, ce qui est en cours et ce que nous préparons pour l'avenir. Ces moments renforcent notre lien et orientent notre action collective.

Je suis très heureux de vous annoncer le lancement officiel de la **construction de notre nouveau groupement scolaire** (extension et réhabilitation de la maternelle existante). C'est un projet important, fruit d'un immense travail mené par les élus-es, les habitants-es, les professionnels-les de l'Éducation Nationale et les agents communaux. Malgré un contexte économique particulièrement défavorable, nous avons réussi à aller chercher les subventions nécessaires pour atteindre nos objectifs et ce, grâce à une détermination sans faille. Ce chantier marque une nouvelle étape dans le développement de notre centre-bourg et répond aux besoins concrets de nos familles.

Dans la même dynamique, la dernière tranche de rénovation du réseau d'eau et d'assainissement et de la mise en séparatif des eaux dans le **quartier de Buyet** débutera en septembre. Comme pour les écoles, il s'agit d'un investissement indispensable pour garantir la qualité de vie et la sécurité de nos infrastructures.

Côté finances, même si le **budget** est naturellement impacté par le contexte actuel, il reste maîtrisé.
Nous veillons à chaque euro investi, avec pour objectif de préserver notre capacité d'agir tout en restant responsables.

Je souhaite aussi saluer ici les **nombreuses actions** que nous avons menées pour rendre la vie plus belle, plus vivante et plus festive dans notre commune. Grâce aux associations saint-laurentinoises, à vous, à vos idées et à votre participation, nous avons vu naître ou renaître de magnifiques rendez-vous qui marquent désormais notre territoire : la Fête du Bleu en 2022, la Fête de la Poule, Fêtons l'Été !, le Mois de la Nuit, sans oublier les festivals culturels que nous avons eu le plaisir d'accueillir.
Ces événements sont bien plus que des moments de convivialité : ils sont le reflet de notre identité, de notre dynamisme et de notre envie de vivre ensemble pleinement.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne lecture de ce Petit Journal, et surtout, un bel été joyeux et rempli de beaux moments partagés.

Olivier BERALDIN
Maire de Saint Laurent en Royans

Commune de
SAINT LAURENT
EN ROYANS

Directeur de la publication
Olivier BERALDIN

Responsables de la rédaction
Nathalie KOUSSENS & Déborah DREVARD

Photographies
Mairie de Saint Laurent (sauf mention contraire)

Imprimé sur papier recyclé par
l'imprimerie ORIGINAL
26320 ST MARCEL LES VALENCE

Tiré à 750 exemplaires - distribution toutes boîtes - à disposition en Mairie - téléchargeable sur le site communal

ISSN : 3036-308X (imprimé) / 3036-5716 (en ligne)

SOMMAIRE

PAGE 2 | EDITO
PAGE 3 | RETOUR EN IMAGES
PAGE 4 | VIE MUNICIPALE
PAGE 15 | CCRV
PAGE 19 | PNRV
PAGE 20 | VIE ASSOCIATIVE
PAGE 23 | MOT DE LA LISTE D'OPPOSITION
PAGE 24 | AGENDA
PAGE 24 | ANNUAIRE

LA FÊTE DE LA POULE ET DE LA GRAINE

Le 3 mai, dans le centre bourg, beaucoup de public pour la promotion de la poule « Grise du Vercors » (animations, repas, vente).

Les élus-e-s et la Présidente de l'association, Evelyne Tézier

CÉRÉMONIE DU 8 MAI 1945

LA LAURENTINE

Le 11 mai, le Club Edelweiss a organisé « La Laurentine ». Les randonnées proposées se sont déroulées dans de bonnes conditions. 290 participants ont découvert ou redécouvert nos sentiers de la montagne de Larps. Les participants ont apprécié nos parcours, les ravitaillements et le repas à l'arrivée (voir l'article en page Association).

REPRÉSENTATION THÉÂTRALE « ANARCHIE »

Le 17 mai à la salle des fêtes, une septantaine de spectateur-trices ont assisté au spectacle « Anarchie » écrit et mis en scène par Remi Ottenheimer, jeune habitant du Vercors. La pièce a été interprétée par une troupe d'acteur-trices étudiant-e-s greneblois-es.

RÉUNION PUBLIQUE DU 20 MAI

Lors de cette réunion, les élus-es ont présenté les projets réalisés, en cours et à venir.
Cette réunion a également été l'occasion d'échanges enrichissants avec les st laurentinois et st laurentinoises présents-e-s.

FÊTONS L'ÉTÉ 2025

Le 14 juin, sur les terrains de boule et de foot, un public nombreux est venu assister aux multiples animations proposées par les associations et au marché des artisans et producteurs composé d'agriculteurs des « Fermes du Vercors ». L'annuel Feu d'artifice et un bal animé par Actress M ont clôturé la journée.

FÊTES DES ÉCOLES ET DÉPART EN RETRAITE D'ISABELLE MAGNAN

Cette année encore, chaque école a organisé sa propre Fête de fin d'année. A cette occasion, les enfants ont présenté aux familles le résultat du travail mené avec leurs enseignantes.
En amont de la Fête de l'école maternelle « Les grands arbres », le départ en retraite de la Directrice, Isabelle Magnan, a été fêté. Merci à Mme Magnan pour tout le travail accompli en collaboration avec la commune pour le bien des élèves.
Isabelle Magnan sera remplacée par Morgane Berger à la rentrée prochaine.

EAU ET ASSAINISSEMENT

LA MISE EN PLACE DES RÉSEAUX SÉPARATIFS EAUX USÉES/EAUX PLUVIALES AU QUARTIER BUYET ET LE SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Le nouveau Schéma directeur d'assainissement est en cours de rédaction par le cabinet Réalités Environnement de Tain-L'Hermitage à l'issue d'un état des lieux du réseau existant. Dans ce document, les travaux d'optimisation et d'entretien pour les années à venir sont préconisés.

Lancement des travaux au quartier Buyet
Forte de cet outil, la commune peut prétendre aux subventions de l'Agence de l'eau et du Département de la Drôme pour les travaux du quartier Buyet bien que ceux-ci soient la dernière préconisation du schéma directeur précédent.

Le cahier des charges nécessaire à la consultation des entreprises a été réalisé. Puis, les différents appels d'offre ont été lancés auprès des entreprises.

Un démarrage des travaux est prévu autour du **15 septembre prochain**.

LES TRAVAUX CONSISTENT À :
Refaire les réseaux humides séparatifs à neuf (eaux usées / eaux pluviales), enfouir les réseaux secs (électricité, fibre), changer les candélabres (les têtes existantes seront posées sur des poteaux mieux adaptés) et créer des places de parking à la place des garages propriété de la commune.

AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

PIÈGES À FRELONS ASIATIQUES

Depuis le début de l'année, 53 pièges, ciblant les fondatrices, ont été donnés par la commune. La période de sortie d'hivernage et de recherche de nourriture est désormais terminée. Mais la lutte contre le frelon asiatique continue en identifiant les nids et en les détruisant. Pour rappel, La Communauté de Communes du Royans Vercors est engagée depuis 2021 dans la lutte contre le frelon asiatique, en aidant au financement de la destruction des nids.
Contactez la CCRV si vous identifiez des nids de frelons asiatiques.

DÉPLACEMENT DES BACS À FLEURS DE LA RECYCLERIE : SÉCURITÉ / ARCEAUX VÉLO

Aux abords de la Recyclerie, les bacs à fleurs en bétons ont été déplacés par les agents communaux pour deux raisons :
- mettre dans le courant de l'automne la place à 5 arceaux vélos qui devraient être installés dans le courant du mois de septembre (cf. rubrique sports et loisirs),
- sécuriser l'entrée et la sortie de l'aire de dépôt de la Recyclerie.

MOBILIER DU PARC DE JEUX

La commune a fait l'acquisition de deux tables en bêton avec bancs intégrés et accès PMR (Personnes à Mobilité Réduite) afin de remplacer le mobilier en bois au parc de jeux sous la ludothèque.
L'idée est d'avoir du matériel moins fragile, plus durable et donc plus adapté à la collectivité.

MASSIFS DE FLEURS ET ENTRÉE DE L'ANCIENNE CURE

Au printemps, les services des espaces verts de la commune ont remplacé les bordures en bambou des différents massifs de fleurs par une structure plus solide. Comme pour l'entrée de l'ancienne Cure, des fleurs ont été plantées, des installations réalisées pour le plaisir des yeux.
Bravo et merci au personnel communal et particulièrement à l'agent en charge des espaces verts !

TRAVAUX DU PONT DU TRAM

Les travaux du pont du Tram vont commencer le 1er Septembre 2025 et devraient se terminer début 2027. Durant toute la durée des travaux, la route sous le pont du Tram devra être fermée à la circulation. En fonction des besoins des entreprises, différents tronçons seront également amenés à être fermés.
Des arrêtés municipaux seront alors publiés régulièrement.

CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Face à une recrudescence des chenilles processionnaires colonisant les pins et autres essences de résineux, un arrêté municipal a été pris afin de préserver la santé publique et la protection des végétaux.
Ces chenilles occasionnent la perte de feuilles sur certains arbres. Leurs poils se détachent facilement lors de contacts ou sous l'effet du vent, pouvant provoquer des réactions urticantes ou allergiques.

Pour tout contact avéré ou soupçonné avec les poils urticants, un médecin doit être consulté de toute urgence.
Les propriétaires ou les locataires de biens immobiliers ou de terrains relevant la présence de nids de chenilles processionnaires dans leurs végétaux sont tenus de prendre toutes les mesures nécessaires, chaque année, pour éradiquer efficacement la colonie. Au regard des enjeux sanitaires et des spécificités de ce nuisible, les habitants feront appel à un moyen d'action adapté à la saison.
Il pourra s'agir d'un moyen de lutte mécanique, biologique, de capture par phéromones sexuelles ou équivalent permettant des résultats similaires, d'éco-piégeage.

Il est fortement conseillé que ces moyens de lutte soient mis en œuvre par des professionnels qualifiés et disposant de produits biologiques homologués.
Les services municipaux restent à la disposition des administrés pour toutes informations complémentaires.

REMPLACEMENT DES VÉHICULES COMMUNAUX

Les véhicules des services techniques de la commune étant anciens et devenant coûteux en entretien, il a été décidé de renouveler le fourgon et la fourgonnette. Des devis ont été réalisés auprès des deux garages saint laurentinois : Magnan et Faisan. C'est ce dernier qui a été retenu. Il a proposé un fourgon Peugeot Boxer et une fourgonnette Citroën Berlingot aménagés et floqués aux couleurs de la commune pour 26 100 €. Un véhicule plateau est en cours de recherche pour compléter la flotte communale de véhicules.

FISSURES DES MAISONS DUES AUX MOUVEMENTS DE TERRAIN LIÉS À LA SÉCHERESSE

Lorsque des fissures apparaissent sur les maisons, les propriétaires sont encouragés à signaler le problème à leur mairie, qui transmettra ensuite l'information à la Préfecture. Pour que l'assurance prenne en charge les fissures et autres dommages structurels, un arrêté de catastrophe naturelle doit être publié au Journal Officiel (JO), condition indispensable pour obtenir une indemnisation.
Dans un premier temps, avant de prendre un arrêté municipal, les élus souhaiteraient prendre connaissance du nombre de foyers touchés.
Merci de vous signaler en mairie si vous avez observé des fissures lors de ces dernières semaines de sécheresse.

COMMUNICATION

Les Brèves DE MAI DISTRIBUÉES TOUTES BOÎTES

La commission Communication et démocratie locale vous informe que depuis l'édition de mai 2025, « *Les Brèves* » du Petit Journal seront systématiquement distribuées dans chaque boîte aux lettres, comme « LE PETIT JOURNAL ».
Ceci, pour permettre à tous et toutes de pouvoir les lire !

PANNEAUX D'AFFICHAGE LIBRE

Depuis début 2025, 2 panneaux d'affichages libres ont été posés au cœur du village.
Nous pouvons constater l'opportunité de ceux-ci, car différentes associations, des particuliers, les investissent complètement !
Au vu du nombre important d'informations proposées, deux petites recommandations s'imposent :
1) Penser à enlever les affiches à date échue.
2) Ne pas utiliser de colle, uniquement du scotch.

Merci de votre compréhension !

ÉCOLES

BUDGET DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES 2024 (HORS PÉRISCOLAIRE)

OBJET	TOTAL TTC
Investissement panneau affichage école élémentaire	646,80 €
Électricité	3 334,29€
Chauffage	8 941,08€
Fournitures d'entretien	724,05 €
Fournitures scolaires	7 898,78 €
Piscine École élémentaire	1 320,00€
Transports sorties scolaires + piscine pour l'école élémentaire	8 099,70 €
Téléphone	1 836,06 €
TOTAL TTC	**32 800,76 €**

PROJET ÉCOLE SITE DE L'ÉCOLE MATERNELLE EXISTANTE

Le 3 juillet, la commission d'attribution des marchés (19 lots) pour la réalisation du Groupe scolaire « Les Grands Arbres » (rénovation et extension de l'école maternelle actuelle) s'est réunie. Le Conseil municipal extraordinaire du 10 juillet a validé les choix de la commission ainsi les ordres de services pourront être lancés et les travaux démarrer.
En septembre prochain : démarrage des travaux avec installation du chantier, sécurisation, intervention sur tous les réseaux et début de démolition par l'intérieur. La démolition proprement dite aura lieu pendant les vacances de Toussaint, soit en octobre.

AMÉNAGEMENT DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE EN CENTRE DE LOISIRS PENDANT LA DURÉE DES TRAVAUX

Pendant la durée des travaux sur le site de l'école maternelle, le centre de Loisirs (ALSH) de La Paz aura lieu à chaque vacances scolaires (excepté Noël), pour les plus jeunes, au sein de l'école élémentaire actuelle. Les locaux sont adaptés de telle sorte que les enfants puissent y passer de belles vacances.
Cette disposition est effective à compter de ce mois de juillet et ce, jusqu'en juillet 2027.

TRAVAUX DE L'ÉTÉ

Les travaux de la future école devraient débuter cet été. La classe de Catherine va être démolie, il faut donc la vider et transformer la classe d'activités en salle de classe. Les agents des services techniques vont y installer un tableau et des étagères.

SPORTS ET LOISIRS

CITY STADE

Comme de nombreuses communes, Saint Laurent va prochainement être équipée d'un city stade. Celui-ci sera installé à proximité du futur Groupe Scolaire « Les grands Arbres ». Il n'est pas nécessaire d'attendre la fin des travaux de l'école. Dès que toutes les subventions sont acceptées, la commune passera commande.

TERRAINS DE FOOTBALL -

entretien avec le Président du Football Club Royans Vercors

Une membre de la Commission communication a rencontré le Président du FCRV, M. Romain Valenti, afin d'échanger sur les objectifs, les évolutions possibles de ce club.

Pour la saison prochaine (2025-2026), une présentation des équipes s'impose :
- U 7 : 1 équipe : de 5 à 7 ans
- U 9 : 1 équipe : de 7 à 9 ans
- U 11 : 1 équipe : de 9 à 11 ans
- U 13 : 1 équipe : de 11 à 13 ans

soit, un total d'une cinquantaine d'enfants
- SENIORS : 1 équipe : de 17 ans à…

soit, une trentaine de licenciés

Cette saison, le Président du club et les bénévoles ont organisé quelques évènements afin de mieux faire vivre le club et de mieux le faire connaître : Loto, Arbre de Noël, Fêtons l'été !, Tournoi de foot.
La réfection du terrain de foot et du terrain pour les entraînements par la commune a bien amélioré la pratique sportive. Ainsi, le terrain pour les entraînements permet d'assurer une meilleure longévité du terrain principal.
Pour compléter les améliorations à la vie du club, deux besoins essentiels se font ressentir : la réfection des vestiaires et la création d'une pièce de vie (accueil des enfants, des équipes).

L'objectif essentiel du club est de maintenir les équipes existantes ! Mais aussi d'envisager d'autres perspectives :
- Créer une équipe « Les baby », de 3 à 5 ans
- Créer une équipe U 15, de 13 à 15 ans (16 enfants environ seraient à recruter…pas facile…)
- Créer une équipe de filles et/ou plus de mixité
- Créer une équipe de vétérans, de 35 ans à …
- Développer des axes de communication

Le Président est ouvert à tout autre développement du club ! Un appel est lancé à toute personne désireuse d'aider, de faire progresser le club et à toute personne pouvant soutenir le Président dans la gestion courante du club Saint Laurentinois.
Pour tout contact, merci de vous adresser à :
M. Romain Valenti : 06 25 72 91 97 et/ou :
fcroyansvercors26@outlook.fr

Les élus de la commune sont parfaitement conscients des besoins en infrastructure du FCRV. A l'heure actuelle, il est malheureusement impossible d'agrandir les locaux existants de quelle que manière que ce soit car le terrain est situé en ZN (zone naturelle) sur le PLU (Plan Local d'Urbanisme) en vigueur.

ARCEAUX VÉLOS

Les 22 restants arceaux devraient être posés par les services Techniques de la CCRV en septembre.

A suivre !

SANTÉ

PLAN DE SAUVEGARDE COMMUNAL : REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) organise, sous l'autorité du Maire, la préparation et la réponse au profit de la population lors de situations de crise.

Il prévoit en particulier :
- le regroupement de l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population,
- les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes (au regard des risques connus),
- l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité,
- le recensement des moyens disponibles,
- et la définition de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

La mise en œuvre d'un PCS est un travail de plusieurs mois avec notamment la mise en place d'un groupe de travail.
Dans un premier temps, il convient d'établir un **registre des personnes vulnérables.** Un courrier vous sera adressé d'ici septembre afin de recenser les personnes vulnérables et leurs besoins.
Il est important de prendre le temps de répondre à ce courrier afin de pouvoir poursuivre ce travail.

CONSIGNES POUR SE PROTÉGER DES FORTES CHALEURS

L'exposition aux fortes chaleurs présente un risque important pour la santé de tous et particulièrement pour les personnes les plus fragiles. Des gestes simples permettent d'éviter les accidents graves, comme la déshydratation ou le coup de chaleur.
N'hésitez pas à prendre toutes les précautions avant les premiers signes de souffrance corporelle, même s'ils vous paraissent insignifiants ! Les principales pathologies liées à la chaleur sont la fatigue pouvant entraîner des étourdissements, un malaise, les crampes musculaires, et la déshydratation.

Protégez-vous en adoptant les gestes suivants :
- restez au frais (la bibliothèque est climatisée) ;
- buvez de l'eau ;
- évitez les boissons à forte teneur en caféine (café, thé ou sodas) ;
- mouillez-vous le corps ;
- fermez volets et fenêtres en journée ;
- faites entrer l'air plus frais la nuit ;
- utilisez un ventilateur ;
- privilégiez les activités douces ;
- mangez frais et équilibré ;
- évitez l'alcool ;
- prenez des nouvelles des plus fragiles ;
- en cas de malaise, appelez le **15**.

CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) : RECENSEMENT « RECHERCHE D'UN MÉDECIN TRAITANT »
(cf. site La Maison de santé)

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) lance une démarche de recensement des **patients sans médecin traitant.**

Si vous êtes à la recherche d'un médecin traitant et que vous habitez sur l'une des 18 communes de la CPTS du Royans-Vercors, vous pouvez vous référencer via le formulaire ci-après.
Renseignements au 06 15 01 61 57.

ECHOS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Quelques extraits choisis très subjectivement des procès verbaux des Conseils municipaux du premier semestre 2025. Leur intégralité est à consulter sur le site de la mairie sur la page : https://www.saintlaurentenroyans.fr/SITE-2024/ma-mairie/conseils-municipaux/)

CONVENTION DE RÉCIPROCITÉ POUR LA PARTICIPATION AUX CHARGES DE SCOLARITÉ POUR LES INSCRIPTIONS HORS COMMUNE

Extrait du PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 DÉCEMBRE 2024

« La mairie de St Jean en Royans a délibéré sur les nouveaux tarifs de participations scolaires en 2023. Ces nouveaux tarifs et la procédure pour les appliquer à l'ensemble des communes du Royans ont soulevé des questionnements et désaccords des autres maires. Une réunion, entre les maires des communes de St Jean en Royans, Oriol en Royans, Rochechinard, La Motte-Fanjas et Bouvante s'est tenue le 19 septembre 2024 à la mairie de St Jean en Royans afin de s'accorder sur des tarifs de frais de scolarité des enfants hors commune et de convenir d'un conventionnement de réciprocité.
Cette convention établissant les accords de réciprocité entre les communes concernées par des enfants scolarisés à St Jean est fixée pour les trois années scolaires 2023/2024, 2024/2025 et 2025/2026.

Les nouveaux tarifs retenus à partir de l'année 2023/2024 s'élèvent à 800 € (570 € avant) pour une élève d'élémentaire et 1 500 € (1 000 € avant) pour un élève en maternelle. »
A la vue de ce qui précède, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :
- D'approuver les conditions de la convention établissant les accords de réciprocité entre communes, pour les enfants scolarisés hors commune, pour les années scolaires 2023/2024, 2024/2025 et 2025/2026.
- D'approuver les nouveaux forfaits s'élevant à 800 € pour un élève d'élémentaire et 1 500 € pour un élève de maternelle.
- De l'autoriser ou son représentant à signer ladite convention.
Approuvé à l'unanimité

PLAN LOCAL D'URBANISME : VALIDATION DES MODIFICATIONS À RETENIR

Extrait du PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 DÉCEMBRE 2024

« Lors du précédent mandat, plusieurs ajustements ont été apportés concernant les annexes en zones A (agricole) et N (naturelle). Ces modifications visent à mieux encadrer les projets dans ces zones afin de préserver leur vocation première tout en répondant aux enjeux environnementaux.
Sous le présent mandat, ces modifications ont été complétées notamment concernant les agriculteurs qui bénéficient d'un cadre réglementaire qui leur permet de vendre leurs produits directement depuis leur exploitation, sous certaines conditions.
Ce droit vise à soutenir les circuits courts et à encourager la valorisation des productions locales tout en respectant les règles d'aménagement du territoire.
Depuis les premières modifications, des règles imposent une gestion plus rigoureuse en faveur de la transition écologique et de la préservation des ressources naturelles : consommation d'eau, imperméabilisation des sols, aménagements liés à la vente de produits locaux,... Il est donc nécessaire de reprendre les modifications et de se prononcer sur leur maintien ou pas dans la rédaction du nouveau règlement du PLU.»

Monsieur le Maire rappelle les points essentiels des modifications et précise que certains membres du conseil municipal pourraient être directement concernés notamment par la problématique des piscines non réglementaires, ayant eux-mêmes réalisé de telles constructions sans autorisation préalable. Cette situation soulève une question d'impartialité quant à leur participation et leur capacité à se prononcer sur les décisions liées à ce sujet. Il mentionne que cela pourrait poser un problème d'éthique vis-à-vis de la population, qui pourrait percevoir un conflit d'intérêts dans ces prises de position.
Afin d'assurer une transparence totale, il suggère que ces membres concernés s'abstiennent de voter sur ces points spécifiques.
Mme DREVARD a tenu à exprimer le fait que ce nouveau mandat subit cette décision et elle fait part de son incompréhension face à l'attribution de permis de construire pour des piscines situées en zones naturelles. Selon elle, cette pratique semble incohérente au regard des enjeux environnementaux et des réglementations d'urbanisme applicables à ces zones.
Elle tient également à soulever le problème de ces piscines construites sans autorisation préalable, estimant que cela constitue une atteinte à l'égalité entre citoyens, notamment vis-à-vis des personnes respectant les démarches administratives et s'acquittant des taxes associées. Elle juge cette situation « non correcte» et de nature à susciter des tensions ou un sentiment d'injustice.

Elle trouve tout à fait déplacé pour des élus de s'octroyer le droit de faire comme ils le souhaitent alors qu'il y a des règles d'urbanisme pour tout le monde.

Mme FILET-COCHE répond que pour sa part la piscine a été construite chez sa mère et non chez elle et que c'est également le cas pour M. SAVIGNON, dont la piscine a été construite chez son père.

Par ailleurs, elle précise que c'est un accord oral que leur avait donné l'ancien Maire et les services de l'Etat lors d'une réunion.

Monsieur le Maire fait part qu'il partage pleinement l'opinion de Mme DREVARD mais qu'il ne perd pas de vue que les modifications qui seront apportées au PLU permettront à certains habitants de jouir pleinement de leur terrain.
Mme DETHES tient à rappeler que malgré ces modifications de souplesse, il y a des règles strictes qui cadreront ces demandes de construction afin de ne pas laisser faire « n'importe quoi ».

A la vue de ce qui précède, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :
- De se prononcer sur les points de modifications à retenir dans la rédaction du nouveau règlement du PLU.
- De lui donner tout pouvoir ou à son représentant pour l'exécution de cette décision.
1 vote CONTRE : Déborah Drevard
2 ne prennent pas part au vote : Nancy Filet-Coche et Florent Savignon

AVENANT FINANCIER N°2 À LA CONVENTION « MERCREDIS » ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025 CENTRE SOCIAL LA PAZ

Extrait du PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 3 AVRIL 2025

« Lors de ses délibérations du 24 novembre 2022, le conseil municipal a approuvé la convention triennale à intervenir entre la commune de Saint Laurent et le centre social La Paz.
Le centre social met en œuvre un accueil de loisirs périscolaire le mercredi. La commune de son côté prend intégralement en charge les frais inhérents à la mise en œuvre de cet accueil pour les enfants St Laurentinois(es).
Un avenant fixant la participation financière de la commune doit être conclu chaque année scolaire. Une simulation a été réalisée avec un effectif 2024/2025 de 13 enfants ce qui nous amène à un montant de 8 044 € (contre 7 157,37 € en 2023 -2024).
Il fixe également les modalités de versement de la subvention comme suit :
- 2 815,40 € en avril 2025
- 2 815,40 € en mai 2025
- 1 608.80 € en juin 2025
- 804.40 € en juillet 2025. »

A la vue de ce qui précède, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :
- D'approuver l'avenant financier pour l'année scolaire 2024/2025.
- D'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer ledit avenant.
Approuvé à l'unanimité.

CONVENTION « JARDINS PARTAGÉS » 2025/2027 – CENTRE SOCIAL LA PAZ

Extrait du PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 3 AVRIL 2025

« Chaque année, la municipalité délègue par convention au centre social « La Paz » des actions d'animations sur la commune autour des « Jardins partagés ».

Ces espaces (en quantité limitée) sont ouverts aux habitants de Saintt Laurent en Royans et permettent de favoriser un lien social.

Ceux-ci sont situés sur un terrain mis à disposition par La Providence.

Les objectifs de la convention restent les mêmes d'une année sur l'autre, seule la participation communale indexée au coût global annuel du poste (de 0.04 ETP d'animation) change, c'est pourquoi la commune et le Centre social ont fait le choix de passer d' une convention annuelle à triennale.

La 1ère convention est arrivée à échéance au 31/12/2024, il est donc nécessaire de la renouveler pour trois ans.

La participation financière de la commune, dont les modalités de versement sont rappelées à l'article 3 de la convention, est établie comme tel :
- En 2025 à 1 848 €
- En 2026 à 1 881 €
- En 2027 à 1 909 € ».

Madame BENISTAND demande à combien s'élève le nombre d'heures d'intervention de la personne du centre social.
Madame THOMAS répond que cela correspond à environ 60 heures dans l'année (préparation, réunion, temps de présence…).

A la vue de ce qui précède, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :
- D'approuver la convention triennale à intervenir entre le centre social La Paz et la commune,
- D'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer ladite convention.
Approuvé à l'unanimité

POINT FINANCIER 2024

La commune gère 3 budgets : le budget « eau », le budget « assainissement » et le budget principal.

BUDGET EAU

Le service de l'eau, essentiel à la vie quotidienne et à la santé publique, repose sur un budget annexe, distinct du budget principal de la commune.

1 Les recettes

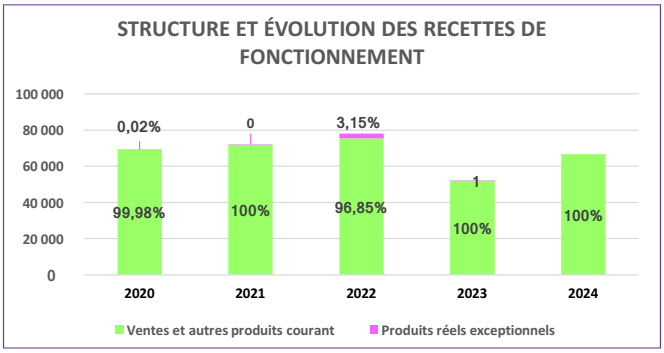

Les recettes de fonctionnement proviennent exclusivement de la facturation des abonnés. Elles ont permis de couvrir l'ensemble des charges liées à l'exploitation du réseau, au personnel et à l'entretien.

2 Les dépenses

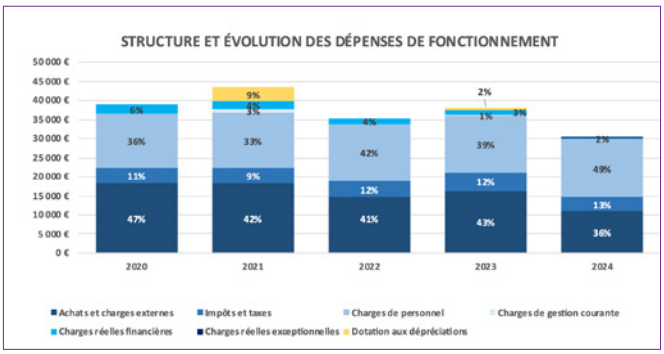

Les dépenses de fonctionnement sont restées stables et maîtrisées. Elles couvrent les charges générales, le remboursement au budget principal des heures effectuées par l'agent communal, les frais de gestion et les dotations aux provisions nécessaires à l'entretien du service.

3 Les investissements

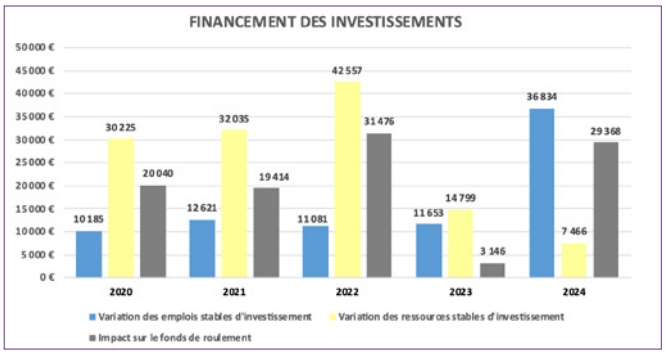

Les dépenses d'équipement ont été financées sans déséquilibre, grâce à une gestion cohérente entre ressources disponibles et besoins identifiés. Le fonds de roulement reste suffisant pour faire face à de nouveaux projets sans mettre en péril l'équilibre du service.

4 La Capacité d'autofinancement (CAF)

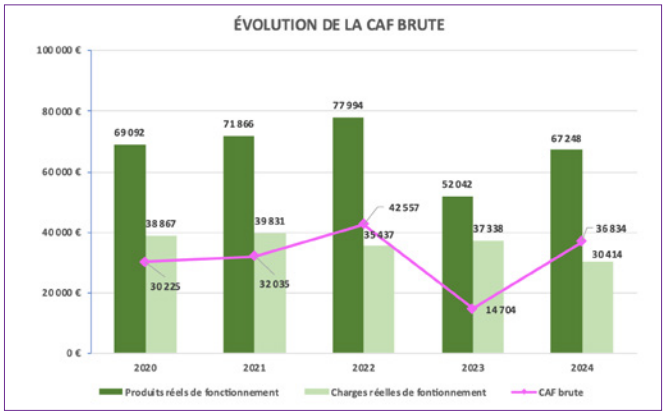

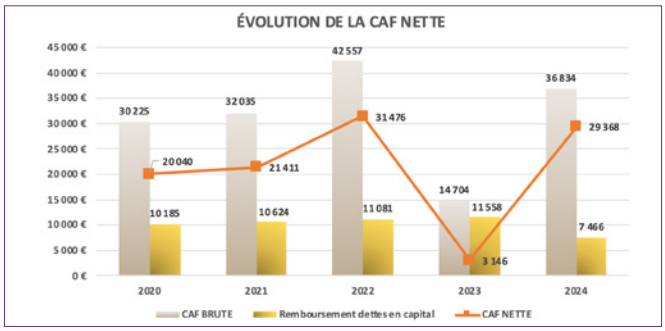

La capacité d'autofinancement brute (CAF) démontre que le budget de l'eau est excédentaire et dégage des ressources suffisantes pour rembourser les emprunts contractés précédemment. La CAF nette, calculée après ces remboursements, reste positive, confirmant la bonne santé financière du service.

5 L'endettement

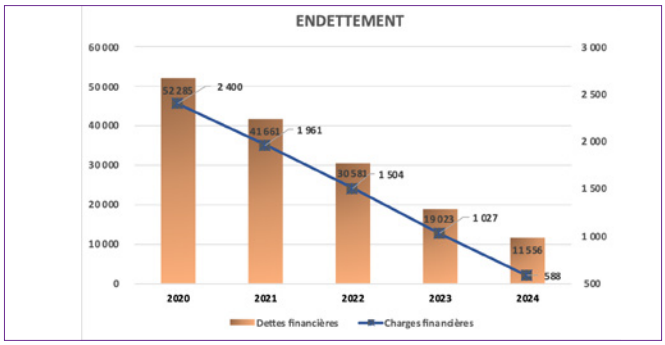

L'encours de dette, en baisse constante est largement supportable au regard des recettes du service. L'emprunt restant est remboursé sans difficulté, témoignant d'une gestion prudente et durable. La capacité de désendettement est considérée comme faible si elle est inférieure à 3 ans. Pour la commune, elle est de 0,3 ans,

CONCLUSION

Le budget de l'eau 2024 témoigne d'une volonté de maintenir un service public de qualité, tout en assurant une gestion transparente et responsable des finances communales. La commune veille à l'entretien de ses réseaux et à la modernisation de ses équipements pour garantir un service efficace à tous les usagers.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Le budget annexe de l'assainissement concerne la gestion des eaux usées sur la commune. Il s'agit d'un service public financé par la facturation des usagers.

1 Les recettes

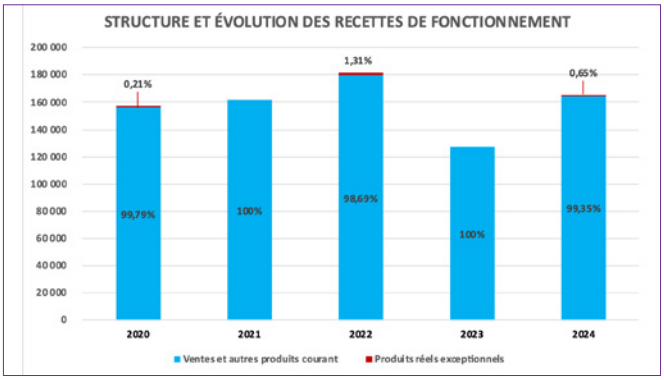

Les recettes sont constituées essentiellement des redevances payées par les abonnés pour le service de collecte et de traitement des eaux usées. Ces recettes ont permis de couvrir les charges de fonctionnement du service, assurant ainsi son équilibre.

2 Les dépenses

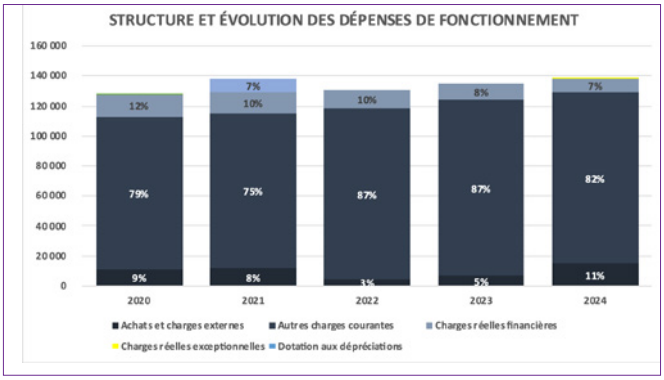

Les dépenses sont réparties entre les heures du personnel communal affecté au service, les charges d'entretien du réseau, les frais de gestion, les dotations aux amortissements, ainsi que les frais financiers liés à d'anciens emprunts. La plus grosse dépense qui grève le budget de 82% concerne la redevance que la commune verse au Syndicat Mixte d'Assainissement de la Bourne et de la Lyonne Aval (SMABLA) qui assure la gestion du traitement des eaux usées. L'ensemble de ces dépenses reste maîtrisé.

3 Les investissements

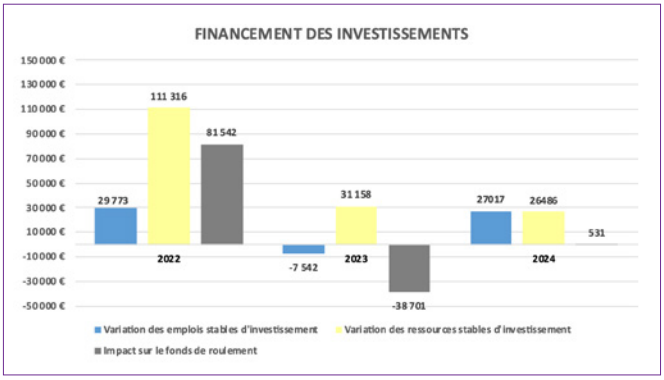

Les investissements réalisés (réseaux, travaux techniques…) sont couverts par les ressources propres de la commune, sans déséquilibre. Le fonds de roulement reste positif.

4 La Capacité d'autofinancement (CAF)

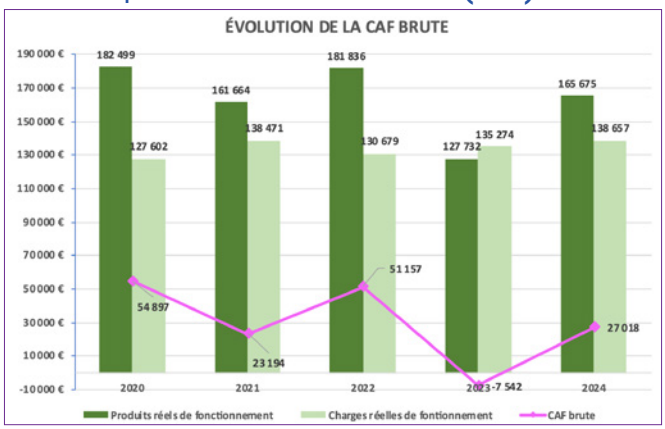

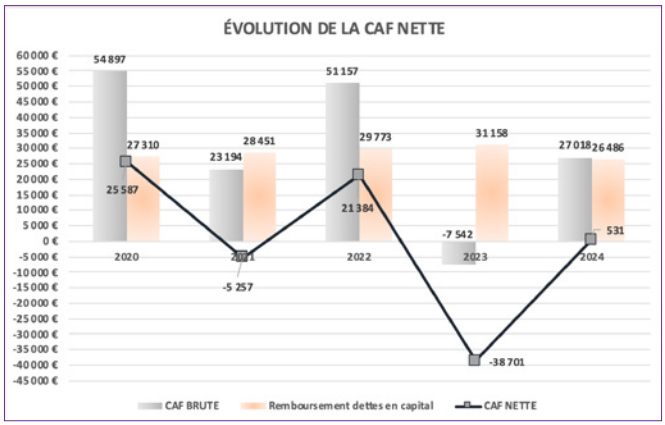

*Comme pour le budget de l'eau, la commune dégage une **capacité d'autofinancement brute positive**, permettant de rembourser les annuités d'emprunt. La **CAF nette** (après remboursement des emprunts) reste également excédentaire, ce qui témoigne d'une gestion saine et d'un bon équilibre du service.*

5 L'endettement

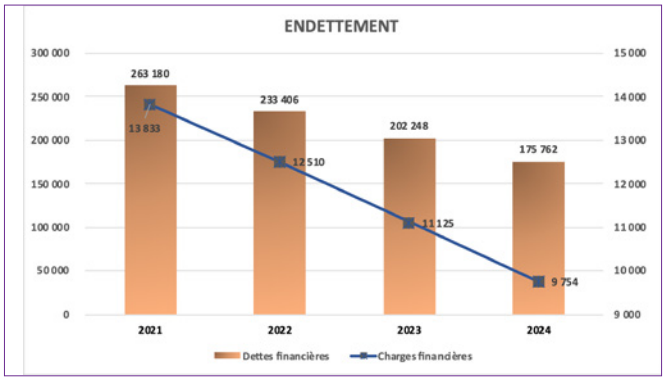

L'encours de dette est contenu et les annuités sont remboursées sans difficulté. L'équilibre budgétaire est ainsi préservé.

CONCLUSION

Le service d'assainissement est bien géré et permet à la commune de garantir un service public efficace et conforme aux normes environnementales, tout en conservant une trajectoire financière maîtrisée. C'est un budget qui reste très serré sur lequel beaucoup de travaux obligatoires de mise en séparatifs des eaux usées et des eaux pluviales ont dû être effectués au fil des ans à la suite du premier schéma directeur d'assainissement.

BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal regroupe les compétences obligatoires ou facultatives (hors eau, assainissement et CCAS) que gère la commune.

1 Les recettes

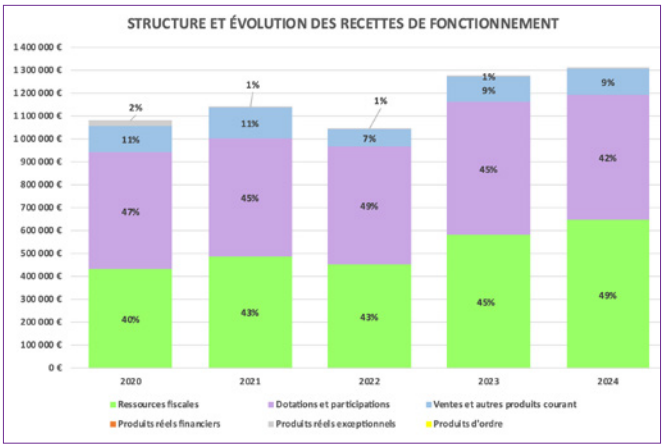

Les recettes de fonctionnement sont issues principalement de :

- *La fiscalité directe locale (taxes foncières, habitation,…),*
- *Les dotations et participations (États et autres collectivités),*
- *Les produits courants, financiers et exceptionnels (locations, prestations,…).*

2 Les dépenses

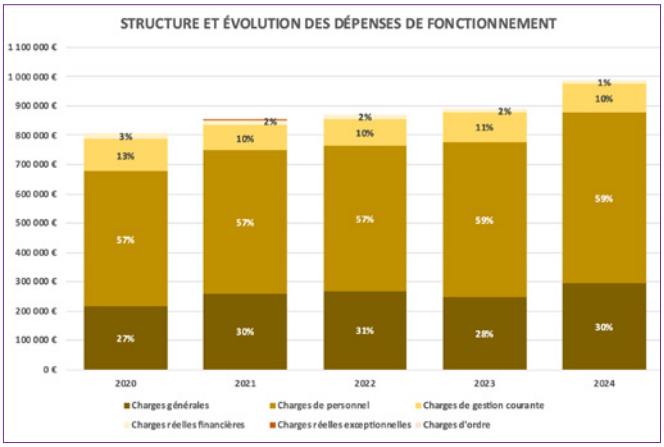

Les principales catégories sont :

- *Charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien, assurances…),*
- *Charges de personnel (salaires et charges),*
- *Charges de gestion courante et financière (subventions, indemnités des élus…),*
- *Dotations d'amortissements.*

3 Les investissements

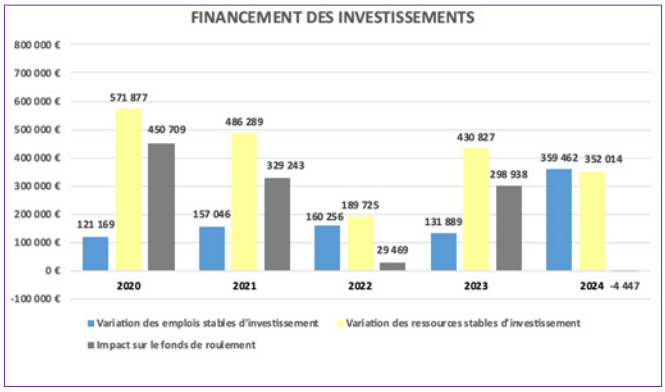

*Le taux de réalisation des **dépenses et recettes d'investissement** est en ligne avec les prévisions.*
Les dépenses d'équipement ont été financées sans déséquilibre majeur grâce à une mobilisation adéquate des ressources.
*Une gestion équilibrée entre les **emplois (dépenses)** et les **ressources** a permis de préserver le **fonds de roulement.***

4 La Capacité d'autofinancement (CAF)

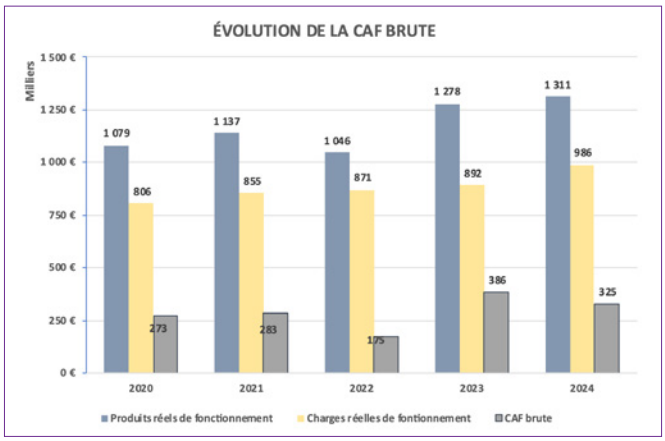

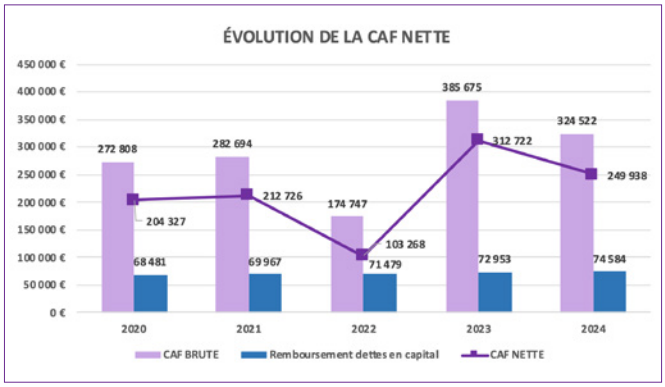

*Comme pour les autres budgets, la commune dégage une **capacité d'autofinancement brute positive,** permettant de rembourser les annuités d'emprunt.*
La CAF nette (après remboursement des emprunts) reste également excédentaire, ce qui témoigne d'une gestion saine et d'un très bon équilibre du service.

5 L'endettement

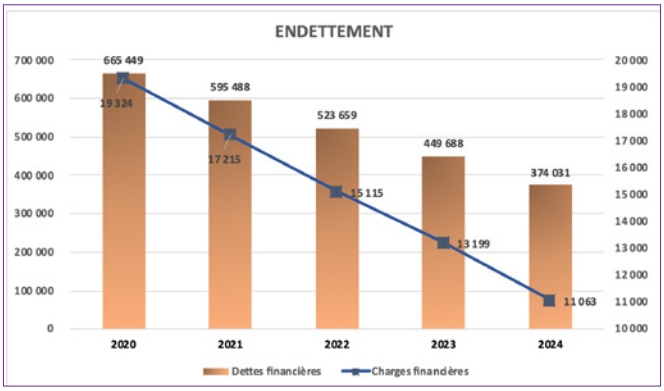

*L'encours de dette reste très bien **maîtrisé**. Le **ratio d'endettement (en nombre d'années)** est dans la zone « très faible » (1 an), ce qui reflète une gestion prudente et soutenable.*

La commune de Saint-Laurent-en-Royans continue d'afficher une situation financière solide, comme le montre le compte administratif 2024.

Les recettes de fonctionnement, issues essentiellement de la fiscalité locale, des dotations et subventions, ont été conformes aux prévisions.
Cela traduit une bonne anticipation budgétaire et une gestion prudente des ressources publiques.

Les dépenses de fonctionnement sont restées maîtrisées, tout en permettant d'assurer les services indispensables à la population. Grâce à cette rigueur, la commune préserve sa capacité à autofinancer ses investissements, c'est-à-dire à mener des projets sans recourir excessivement à l'emprunt.

Les dépenses d'équipement engagées en 2024 ont été équilibrées par des recettes spécifiques et une mobilisation raisonnée des ressources disponibles.
Cette stratégie évite d'impacter négativement les finances futures.

Enfin, l'endettement reste à un niveau modéré, et les indicateurs financiers (notamment le ratio d'endettement) confirment une situation saine.
Cela permet à la commune de maintenir ses engagements et de continuer à investir dans l'amélioration du cadre de vie, en gardant une trajectoire budgétaire maîtrisée.

Ce bon équilibre financier est le fruit d'une gestion sérieuse, au service des habitants et de l'avenir de notre territoire.

PLUi-H

Un PLUi-H, c'est quoi ?

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Plan Local de l'Habitat (PLUi-H) est un document d'urbanisme qui balaie toutes les politiques d'une communauté de communes : l'habitat, l'agriculture, l'économie, les mobilités, la gestion et préservation des ressources… Le PLUi-H est donc une véritable boîte à outils pour orienter l'aménagement du territoire et mettre en cohérence ses différents enjeux.

Une fois le PLUi-H abouti et en vigueur, ses prescriptions s'imposent aux travaux, constructions, aménagements.
Il va doter également toutes les communes d'un document d'urbanisme ; actuellement seules 9 communes sur 18 du territoire sont pourvues d'un PLU, 5 ont une carte communale et 4 un règlement national d'urbanisme.

Il ne faut pas cacher la complexité d'élaboration d'un tel document d'urbanisme qui oblige les communes d'un même territoire à s'entendre sur des objectifs communs de développement.
Mais une chose est sûre : un PLUi-H porté par 18 communes peut permettre à un territoire d'être force de propositions auprès de l'Etat et des Personnes Publiques Associées (département, région, chambre d'agriculture…) et donne des possibilités d'aménagement à l'échelle d'un territoire que ne peut pas permettre un PLU communal…

Et concrètement, comment se met-il en œuvre ?

Depuis 2023, de nombreux temps de réflexion et d'acculturation sur le sujet du PLUi-H ont eu lieu.

En bureau communautaire du 21 janvier 2025, épaulée par l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG), le Comité Exécutif de la Communauté de Communes Royans-Vercors a présenté aux maires une méthodologie et un calendrier pour que celle-ci prenne la compétence planification et prescrive l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Plan Local de l'Habitat (PLUi-H) sur cette fin de mandat.
Lors du conseil communautaire du 18 février 2025, les élus de la CCRV ont délibéré favorablement sur la prise de compétence planification en vue d'élaborer un PLUi-H.

S'en suit une période de 3 mois durant laquelle les communes doivent acter la prise de compétence en conseil municipal, ce qui a été fait à Saint-Laurent-en-Royans lors du conseil du 19 juin 2025.

Le conseil communautaire du 8 juillet 2025 a définitivement acté la prise de compétence PLUi-H avec 4 délibérations (modalités de collaboration ; prescription PLUi-H ; accompagnement par l'Agence d'Urbanisme de la région grenobloise (AURG) ; dépôt d'une demande de Dotation Globale de Développement auprès des services de l'Etat).

L'élaboration de ce document va demander 4 à 6 ans de travail. D'ici mars 2026, l'objectif est de réaliser le diagnostic de notre territoire ; un travail technique qui va induire des temps d'échanges avec les Communes mais qui n'exige pas de prises de décisions stratégiques.
Le diagnostic réalisé sera le leg sur lequel les prochaines instances communautaires pourront travailler et se positionner.

Quel est le coût d'un tel document ?

S'agissant du coût d'élaboration du PLUi-H, celui-ci est évalué à 620 000 € sur 6 ans ; soit 8 euros/an par habitant de la CCRV.

Si le principe de financement par les communes est acté, un important travail reste à faire pour déterminer quelle sera la clé de répartition entre les communes. En effet, une simple clé de répartition par population communale ne semble pas équitable pour les communes qui viennent de réviser ou sont en cours de révision de leur PLU.

On voit bien que le financement du PLUi-H est un enjeu politique fort de cette fin de mandat. Une fois le principe de son financement par les communes acté, il va falloir trouver une clé de répartition de son coût entre les communes la plus équitable possible et révisable chaque année.
Il faut cependant rester lucide : les 4 bourgs-centre seront les principaux contributeurs du financement du PLUi-H puisqu'ils représentent 60% de la population de la CCRV.

C'est donc bien un projet de territoire sur le long terme qui se dessine, avec une vision commune et un impact fort sur le cadre de vie des habitants.

Plan cadastral Mairie de Saint Laurent en Royans

LES MOBILITÉS DOUCES

Comme vous l'avez identifié dans les ateliers de travail du projet de territoire en 2022, pas facile de se déplacer en Royans Vercors autrement qu'avec sa voiture (si encore on en a une) !

Mais des solutions simples existent : Avez-vous pensé au covoiturage ? Connaissez-vous les deux initiatives citoyennes numériques du territoire ?

Elles existent depuis plusieurs années et regroupent plusieurs centaines de personnes du territoire.
Alors, c'est parti pour ensemble les valoriser !

Le SIGNALez-vous

Il permet de trouver des partenaires de trajet en fonction de la direction dans laquelle vous allez.

Choisissez la « conversation » correspondante à votre trajet et postez un message.

Cliquez au lien suivant sur votre téléphone ou scannez le QR code pour accéder aux conversations par direction.

@ https://www.vercorsoleil.centralesvillageoises.fr/signalez-vous

Le What's App Covoiturage du Royans

Il permet de poster un message pour covoiturer quelle que soit la direction dans laquelle vous allez depuis ou vers le Royans.

Cliquez au lien suivant sur votre téléphone ou scannez le QR code pour accéder à la conversation What'sApp de covoiturage :

@ https://chat.whatsapp.com/HKBpfuxb2qE0XG29KQ6Iat

Dans les deux cas, si vous faites les mêmes trajets au quotidien et que vous souhaitez les proposer au covoiturage, remplissez le tableau avec vos horaires et coordonnées (accessible dans la description des « conversations »).

Une petite astuce pour la route : paramétrez ces conversations en «silencieux» sur votre téléphone pour ne pas être submergés de notifications.

« N'hésitez pas à tester ces outils et à diffuser ! »

Si vous avez besoin d'un petit coup de pouce pour utiliser ces deux outils, contactez-nous par mail ou téléphone :

@ *transition.ecologique@cc-royans-vercors.org*

06 08 85 41 73.

Enfin pour connaitre les autres services de mobilité en Royans Vercors, consultez le guide de l'éco-mobilité au lien suivant :

@ *http://cc-royans-vercors.org/extranet/uploads/tiny_uploads/files/bougeons-autrement-royans-a5-2024-web_compressed.pdf*

ECHOS DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES

Arrêté préfectoral de création d'une zone de protection de biotope du Mont Vanille
CC du 18 février 2025

L'objet est de rendre un avis favorable sur l'arrêté préfectoral de création d'une zone de protection de biotope du Mont Vanille, qui se situe sur les territoires communaux de Saint-Nazaire-en-Royans et de la Baume-d'Hostun.
Ce projet d'arrêté préfectoral de création d'une zone de protection de biotope permet d'instaurer des mesures destinées à favoriser le maintien voire l'installation d'espèces relevées sur le site.
Cette mise sous protection forte pourra être une garantie de préservation de ce lieu.
Sa protection permettra de prévenir toute dégradation et tout aménagement nuisible pour de nombreuses espèces végétales et animales protégées présentes sur le secteur. La matérialisation de la protection forte du Mont Vanille permettra également de renforcer la sensibilisation du public fréquentant le site.

RÉALISATION D'UNE VÉLO VOIE VERTE ENTRE LA VOIE VERTE BELLE VIA (PONT DE SAINT-HILAIRE DU-ROSIER) ET LE CENTRE-BOURG DE SAINT-NAZAIRE-EN-ROYANS

CC du 18 février 2025

Pour la réalisation d'une vélo voie verte entre la vélo voie verte Belle Via (pont de Saint-Hilaire-du-Rosier) et le centre-bourg de Saint-Nazaire-en-Royans, longeant partiellement la RD532, et suite à l'étude réalisée en 2024, le scénario retenu conduit à un montant d'opération total évalué à 675 466 € HT.
Il convient désormais de permettre à la Communauté de Communes Royans-Vercors de déposer les demandes de subventions nécessaires à la réalisation de ce projet, en approuvant notamment le plan de financement prévisionnel associé :

	Dépenses HT				Recettes HT				
	Total dépenses	*Dont travaux*	*Dont études*	*Dont MOE*	DSIL	Région AURA	CD26	SNR	CCRV
Total	675 466 €	*594 245 €*	*21 796,5 €*	*59 424,5 €*	135 093 €	108 914 €	296 366 €	67 547€	67 547€

RÉALISATION DE BANDES CYCLABLES ET D'UNE VÉLORUE POUR L'ENTRÉE NORD-OUEST DE LA VILLE DE SAINT-JEAN-EN-ROYANS (RD76 ET CH. DES BOHÉMIENS)

CC du 18 février 2025

Dans le cadre de la réalisation de bandes cyclables et d'une vélorue en entrée nord-ouest de ville de Saint-Jean-en Royans (RD76 et Ch. des Bohémiens), présentation d'un plan de financement prévisionnel autorisant le dépôt de demandes de subventions et établissement d'une convention entre la Commune et la Communauté de Communes Royans-Vercors qui en assurera l'ingénierie financière et la maîtrise d'ouvrage, pour un montant d'opération total évalué à 123 020 € HT :

	DEPENSES HT	RECETTES HT			
		DSIL	CD26	SJR	CCRV
Tronçon RD76	71 010 €	14 202 €	21 303 €	17 752,5 €	17 752,5 €
Tronçon Ch Bohémiens	52 010 €	10 402 €	15 603 €	13 002,5 €	13 002,5 €
TOTAL	123 020 €	24 604 €	36 906 €	30 755 €	30 755 €

AMÉNAGEMENT DE LA MAISON DE SANTÉ DU VERCORS POUR L'ACCUEIL DE NOUVEAUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ - DEMANDE DE FINANCEMENT

CC du 18 février 2025

Les travaux d'aménagement de la Maison de Santé du Vercors, réalisés en 2017, ont permis l'hébergement, au centre du village de la Chapelle-en-Vercors de deux médecins, d'une équipe d'infirmières et d'une équipe de kinésithérapeutes. Le programme initial prévoyait, en outre, l'installation de dentistes mais ce projet n'a pas abouti, malgré de multiples démarches.
Deux médecins généralistes et une gynécologue ont exprimé leur souhait de s'installer à la Chapelle-en-Vercors à compter du 1er juillet 2026. Le territoire carencé en offre de professionnels médicaux ne peut pas se permettre de passer à côté de cette opportunité.
L'accueil de ces nouveaux médecins nécessite un aménagement des locaux. La Communauté de Communes Royans-Vercors, en lien avec les professionnels de santé, a fait le recensement des besoins.
Ce projet permettra de renforcer l'offre de santé du territoire et la fonction de centralité de la commune de la Chapelle-en-Vercors.

Une maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet CARAPACE qui, sur la base des besoins exprimés, a estimé les travaux d'aménagement à la somme de 99 000 € hors taxes. Les honoraires de maîtrise d'œuvre sont évalués à la somme de 11 700 € hors taxes. Au total le projet s'établit à la hauteur de 110 700 € hors taxes.
Le calendrier prévisionnel prévoit une phase de travaux de 8 mois.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2025

CC du 15 avril 2025

Par le passé, le déploiement de la fibre a justifié le recours au levier fiscal.
De nouveau, le financement des deux dernières tranches de fibre optique (2024 et 2025) se pose.
L'actualisation des bases permet de couvrir l'inflation mais ne permet pas de couvrir le financement des deux dernières tranches représentant 4% d'augmentation.
Il a été convenu de lever l'impôt pour financer les annuités des deux dernières tranches (2024 et 2025) du prêt souscrit en regard de la part communautaire à financer.

Il a été décidé de voter les taux d'imposition 2025 comme suit :

• D'appliquer un coefficient de variation proportionnelle des taxes additionnelles foncières et d'habitation de 1,040481 ;
  – Taxe foncière bâtie additionnelle : 4,87 %
  – Taxe foncière non bâtie additionnelle : 25,96 %
  – Taxe d'habitation additionnelle sur les résidences secondaires : 15,41 %.

• Et en ce qui concerne la cotisation foncière des entreprises Unique, il a été décidé de voter le taux comme suit :
  – Contribution Foncière des Entreprises unique (CFE Unique) : 29,20 %.

FINANCER MON INVESTISSEMENT « COMMERCE ET ARTISANAT » : ÉVOLUTION DU RÈGLEMENT DES AIDES FINANCIÈRES

CC du 15 avril 2025

Ce dispositif, porté par la Région Auvergne Rhône-Alpes est destiné à aider, par une subvention d'investissement, les petites entreprises du commerce ou de l'artisanat de proximité visant à se développer dans un point de vente accessible au public, dans l'objectif de redynamiser les centres-villes et bourgs-centres.

La Région est le chef de file de ce dispositif et la CCRV intervient en tant que co-financeur.
D'une manière générale, l'aide régionale est fixée à 20% des dépenses éligibles, cumulée avec un cofinancement de l'EPCI à hauteur de 10%, pour un montant d'investissement compris entre 10 000 € minimum et 50 000 € HT maximum.
Pour les activités de pharmacie et buraliste, l'aide régionale est portée à 50% du montant des dépenses éligibles, cumulée à un cofinancement de l'EPCI à hauteur de 10%, pour un montant d'investissement compris entre 4 000 € et 20 000 € HT.

FINANCEMENT 2025 DE LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE / CONVENTION AVEC LE GDS

CC du 15 avril 2025

La Communauté de Communes du Royans-Vercors est engagée depuis 2021 dans la lutte contre le frelon asiatique, en aidant au financement de la destruction des nids.

La stratégie nationale de prévention, de surveillance et de lutte est de la responsabilité de la filière apicole. Ce sont les Groupements de Défense Sanitaire (GDS) de chaque département qui en sont chargés par l'Etat.

Le nombre de nids a augmenté de manière importante entre 2021 et 2022 (+50%), puis a drastiquement chuté en 2023 alors que la tendance départementale était à la hausse. Le GDS n'a pas d'explication à ce phénomène sur le Royans-Vercors.

Il a à nouveau augmenté de 25% en 2024.
Il est proposé pour 2025 une enveloppe basée sur 60 nids à détruire dans la limite de 8 460 €.

RECENSEMENT

AGIR pour la BIODIVERSITÉ DRÔME

Cette année, un couple d'Aigle Royal a eu la bonne idée de parader et de nicher sur une aire de Combe Laval. La femelle a pondu un œuf qui a bien éclos. Tout était parfait. Mais... le jeune a disparu ! Pourquoi ? Nous n'avons pas d'explication, que des suppositions... : trouble de la tranquillité ? chassé par d'autres espèces ?
En espérant, que l'an prochain l'élevage arrive à son terme. En même temps, un Couple de Faucon Pèlerin (l'oiseau le plus rapide du monde en piqué) paradait en mars dans Combe Laval. La femelle, à son tour, a pondu. L'œuf a éclos, le jeune a pris son envol et il continue son apprentissage de vol et de chasse avec ses parents. La protection de Combe Laval durant la période de reproduction est indispensable pour garantir une biodiversité durable.
Dans ce cadre, avec le PNRV, la commune de Saint Laurent travaille sur un arrêté de quiétude durant la période de reproduction de ces espèces. Au printemps prochain (période de nidification) cet arrêté sera pris et transmis aux différentes activités : grimpeurs, parapente et aérodromes locaux.
Merci pour l'appui de la LPO pour les informations transmises et au PNRV pour l'aide à la concrétisation de cet arrêté.

Aigle royal - libre de droit

© R. Clerc - PNRV

L'aigle royal *(Aquila chrysaetos – Linnaeus, 1758)* est un grand rapace diurne d'environ 2 mètres d'envergure *(un peu moins pour le mâle, un peu plus pour la femelle)*.
Les zones blanches de la queue et des ailes disparaissent avec l'âge. Il possède une vue huit fois plus perçante que celle de l'humain.
On le voit souvent voler très haut dans le ciel.
L'aigle est un prédateur par excellence. Tout en lui évoque la force et l'audace. Son aspect bien-sûr, avec un regard impressionnant que souligne une arcade sourcilière proéminente, mais surtout des armes redoutables : un vol rapide adaptable aux situations les plus acrobatiques, et des serres acérées d'une grande puissance. Sa vue perçante lui permet de détecter ses proies : de la marmotte au jeune chamois, en passant par le lagopède et le lièvre. En hiver, il prélève régulièrement sa nourriture sur les cadavres d'animaux.
Source : Parc national des Ecrins

VIS MA VIE DE BÛCHERON

Pour la huitième année consécutive, le Parc naturel régional du Vercors porte une opération intitulée « Vis ma vie de bûcheron ».
L'objectif est de faire découvrir la gestion et l'exploitation forestières par la voix de ceux qui la pratiquent. À cette occasion les participants peuvent échanger avec les gestionnaires et exploitants sur les spécificités de leurs métiers ainsi que sur leurs pratiques.

Il s'agit de proposer gratuitement la visite d'un chantier forestier accompagnée par des professionnels du milieu forestier. Cette visite est l'occasion de mieux connaître la gestion pratiquée localement et d'assister à une démonstration d'abattage et de débardage.

Ces rendez-vous se tiendront **chaque vendredi matin,** du 11 juillet au 29 août (à l'exception du 15 août) dans les différents territoires du Parc. En raison de la volatilité des chantiers, il n'est pas possible de connaître les lieux précis longtemps à l'avance.

La localisation exacte est donnée quelques jours avant aux participants inscrits.

L'inscription est par ailleurs obligatoire et se fait auprès de l'office de tourisme du secteur concerné.

Pour de plus amples informations sur cet évènement, vous pourrez contacter Constance Proutière : constance.proutiere@pnr-vercors.fr.

VERTA' SANTE A 6 MOIS !

Et oui, cela fait déjà 6 mois que le dispensaire de soins naturels a ouvert !

Une fin d'après-midi portes ouvertes et repas partagé se sont tenus le 14 juin pour fêter cela. Si vous l'avez raté, ne ratez pas celle de 2026 !

Toutes les semaines des personnes de tous horizons sont venues bénéficier de séances de Shiatsu, Naturopathie, Feldenkraïs, Diététique, Activité Physique Adaptée, Somatopathie et Méthode Poyet, Kinésiologie, Massage Intuitif, Massage Tuina, Réflexologie Plantaire, Yoga, et Séances Energétique.

On se déplace de tout le Royans-Vercors pour venir au dispensaire mais aussi d'Autrans, de Rencurel, de Saint Romans et même de Romans et Bourg-lès-Valence !! Et nous avons déjà nos habitués qui reviennent régulièrement.

Plus de 150 séances ont été données par les praticien.ne.s bénévoles ! Mais cela n'est possible qu'avec la présence des accueillant.e.s qui coordonnent les rendez-vous et inscriptions, renseignent les bénéficiaires et les accompagnent à leur arrivée et sortie.

N'hésitez plus à venir vous offrir un moment pour prendre soin de vous ! C'est simple : avec ou sans RDV. Pour prendre RDV, il suffit d'appeler ou de passer au dispensaire durant les horaires d'ouvertures. Les RDV sont toutes les heures à l'heure pile.

Tél : 06 15 44 00 92
Jours d'ouvertures : les mercredis et jeudis 14-18h
Tarifs : 5-25 euros selon revenus ou quotient familial
Toutes les infos sur www.vertasante.fr

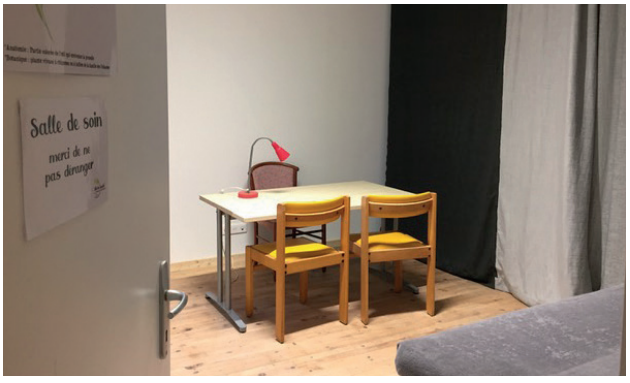

LE BRUIT DU PLAC'ART

La Recyclerie est ouverte :

- mercredi, jeudi et vendredi de 14h à 17h
- samedi de 10h à 12h30

Kelly et Aurélie sont toujours ravies de vous accueillir !

Aux horaires d'ouverture, nous prenons vos dons : vêtements, bibelots, électroménager, meubles.

Notez dès à présent notre **prochaine braderie**, qui aura lieu le **samedi 13 septembre 2025**.
Venez nombreux !

Pour info, fermeture estivale du 4 août au 17 août.

TERPSYCHORE 26

Reprise des ateliers danse libre inspiration Malkovsky / Isadora Duncan à la salle des fêtes de Saint Laurent le **mercredi 24 septembre 2025 à 10h15** puis tous les mercredis de 10h15 à11h45.

Rejoignez nous !
(2 séances de découvertes possibles).

CLUB « LES EDELWEISS »

Il est rappelé que notre Club propose diverses activités aux adhérents : après-midi récréative le jeudi, à la Salle des Fêtes : cartes, jeux de Société, Pétanque ; une section « Gym » le lundi et le mercredi et une section « Marche » le mercredi.

Le **23 janvier,** le Club a organisé son **Assemblée Générale** ordinaire annuelle. Elle a débuté par la présentation des vœux, les différents bilans et les futures activités ont aussi été évoqués. Il y a eu deux démissions au sein de notre conseil d'administration, remplacées par Madame Bernadette Foudraz et Monsieur Eric Champavier.
On a élu le nouveau bureau, qui se compose de :

Président : Michel FAISAN
Vice-présidente : Denise MARET
Secrétaire : Madeleine REBERT
Secrétaire adjointe : Non pourvu
Trésorière : Martine BELLE
Trésorière adjointe : Claudie COSTES

Ensuite, nous avons partagé, pour bien commencer l'année, la Galette des rois.

Le **13 mars**, dans la salle des fêtes, joliment décorée, a eu lieu le **repas de printemps** pour la fête des mamies. Le repas a été servi par la Brasserie - restaurant « Les 3A » de Chatte. 70 convives étaient présents et contents de se retrouver.

Le **11 mai** a eu lieu notre randonnée **« La Laurentine »,** qui s'est déroulée dans de bonnes conditions. 290 participants ont découvert ou redécouvert nos sentiers de la montagne de Larps. Les participants ont apprécié nos parcours, les ravitaillements et le repas à l'arrivée.

La Laurentine, un ravitaillement

Le lundi 19 mai, les membres de notre Club ont été accueillis par le Club des « Fleurs Bleues » à Saint-Nazaire-en-Royans, pour un **concours de « Pétanque »** et de « Coinche ». Cette rencontre annuelle a permis de partager un moment agréable.

Le **29 mai**, jeudi de l'Ascension et comme chaque année, nous avons organisé un **« Thé dansant »**, animé par Jacky Perrard.

Les gagnants à la Coinche : Mado et Martine, à la Pétanque : Hervé et Sylviane avec les coupes

Le **10 juin**, 24 membres du Club ont participé au **voyage** organisé par le Club « des Fleurs Bleues », **au Lac de Paladru.** Cette destination avait pour but de visiter le nouveau Musée Archéologique dont la collection est exceptionnelle et donne à voir ce qu'était la vie des femmes et des hommes des rivages du lac de Paladru au Néolithique et à l'an 1000. Après le déjeuner au restaurant en bordure du lac, ce fut la visite du château de Virieu.

Le **19 juin**, 67 personnes étaient présentes pour la **seconde rencontre interclubs** avec l'Amicale Rurale du Royans, le club « des Fleurs Bleues » et le club « les Edelweiss, à St-Laurent. Elles avaient le choix entre un concours de coinche dans la salle des fêtes ou un concours de pétanque sur la place du village. Après la remise des coupes, l'après-midi s'est terminée par un goûter.

Le **24 juillet**, aura lieu le **pique-nique des vacances**, et le soir, le club fermera ses portes jusqu'au 27 août pendant la période estivale.

Le **jeudi 28 août**, le Club reprendra ses activités habituelles, quant aux sections « Gym » et « Marche » elles reprendront en septembre.

Dates à retenir pour le second semestre 2025 :
Jeudi 11 septembre : Repas auberge
Jeudi 25 septembre : Rencontre à St-Laurent, avec le club « Les Fleurs Bleues » de St-Nazaire
Jeudi 13 novembre : Repas des anniversaires
Samedi 06 décembre : Participation au Téléthon
Jeudi 18 décembre : Goûter de Noël
**Le Club sera fermé les jeudis 25 décembre 2025 et 1er janvier 2026
Jeudi 22 janvier 2026 : Assemblée Générale Ordinaire

Pour toutes les activités, contactez le bureau
ou venez le jeudi après-midi à partir de 14h à la salle des fêtes.
Ce Club est le vôtre, à vous de le faire vivre et évoluer !

LES ACTIONS DU SOU DES ÉCOLES SUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

Le Sou des Ecoles est une association composée de 9 parents d'élèves, membres actifs.

Clément (Président), Barbara (Secrétaire), Charlotte (Trésorière), Jessica, Séverine, Anthony, Otis, Sarah et François ! De nouveaux parents de la maternelle vont rejoindre notre équipe à la rentrée.

Cela fait maintenant 3 ans que tous ensemble et à travers nos manifestations nous récoltons des fonds pour financer des activités aux élèves.

Nous arrivons à reverser environ 5000 € aux écoles chaque année (soit 50 € par élève) qui permet aux maternelles de réaliser différents projets et sorties (musée, arbre à fil...), aux élémentaires de partir en séjour à Saint Tropez et pour l'autre classe de réaliser un projet sur l'eau (musée, animateur nature...).

Nous sommes constamment à la recherche de bénévoles, donc si vous souhaitez nous donner la main ou rejoindre la Team l'année prochaine, n'hésitez pas à nous faire signe !

QU'EST-CE QU'ON A FAIT CETTE ANNÉE ?

Cette année,

- Nous avons vendu des gâteaux, des calendriers et des chocolats.

- Nous avons organisé : la venue du Père Noël à la maternelle (croyez-nous, ce n'est pas chose facile), la fête de Noël, la randonnée VTT et la Kermesse.

- Nous avons participé à Fête de la poule et à Fêtons l'été !

- Nous avons offert des calculettes aux CM2 pour leur rentrée en 6ème.

QU'AVONS-NOUS GAGNÉ ?

Nous allons pouvoir, grâce à toutes ses manifestations, reverser encore une fois 5000€ aux écoles l'année prochaine.

LUMIÈRE SUR LA RANDONNÉE VTT

La petite nouvelle cette année, c'est la rando VTT qui a eu lieu durant Fêtons l'été ! le 14 juin.

Nous avons proposé 2 petits parcours 4 et 8 km pour les enfants ; 2 grands parcours 25 km et 37 km pour les plus grands.

C'était une première pour nous, et nous avons eu 125 participants.

Ce que nous estimons comme un bon début avec beaucoup de retours positifs et des félicitations des participants pour la qualité de l'organisation et la beauté des parcours.

Évidemment, nous savions par avance que faire traverser les Bournières et les Gachetières aux cyclistes allaient provoquer de vives émotions.

Une belle année et beaucoup d'aide :

Nous sommes très reconnaissants envers les parents qui nous ont fournis de l'aide tout au long de l'année, parfois sans anticipation aucune (un merci tout particulier aux maquilleuses de la Kermesse sans qui je serais encore en train de maquiller dans la cours de l'école).
Sans votre aide, on est rien, alors merci et n'hésitez pas à venir nous voir.

Merci à l'équipe du Sou.

Merci aux bénévoles sans qui nous n'aurions jamais pu organiser la randonnée vélo (grand parents, amis, habitants.... merci).

Merci aux sponsors du calendrier et de la rando vélo, qui nous ont soutenu financièrement, logistiquement et nutritionnellement.

Merci à la Mairie, qui nous soutient tout au long de l'année et qui aide à l'organisation de Fêtons l'été !

Merci à Natural Jenn, qui a proposé ses massages aux cyclistes et qui a reversé la totalité de ses gains aux élèves.

Merci à l'équipe éducatives des 2 Ecoles de Saint Laurent en Royans.

Merci à l'équipe d'acrobates qui propose la tyrolienne depuis maintenant 3 ans !

Et pour finir, un grand merci à Otis Carmet, membre du Sou depuis maintenant 2 ans L'année dernière, il avait réussi à faire cuire 70 kg de frites tout seul en une journée, mais cette année, il s'était lancé un nouveau défi, faire une Rando VTT.

C'est lui qui est à l'origine de cette randonnée.
Il a tout planifier de A à Z pour que la randonnée se passe dans les meilleures conditions.

Et on peut dire qu'il a réussi son pari tellement bien, qu'on compte remettre ça l'année prochaine.

L'équipe du Sou (François prend la photo, pour le 14 juin)

Le ravitaillement des Gachetières lors de la Rando VTT

MOT DE LA LISTE ST LAURENT TOUJOURS PLUS DYNAMIQUE

TEXTE NON FOURNI.

AGENDA

JEUDI 28 AOÛT

- Reprise du Club « Les Edelweiss », salle des Fêtes

DIMANCHE 31 AOÛT DE 9H30 À 12H30

- Forum des associations, Saint-Jean-en-Royans

SAMEDI 13 SEPTEMBRE

- Braderie du Bruit du Plac'Art, Recyclerie

DIMANCHE 21 SEPTEMBRE

- Journée du patrimoine « Espace Naturel Sensible de Combe Laval », Parc Naturel Régional du Vercors

- Balades sonores et Spectacle « Prélude de Pan », Cie Scène Nationale 7, Arboretum *(repli salle des Fêtes)*

MERCREDI 24 SEPTEMBRE

- Reprise des ateliers Danse libre de TERPSYCHORE 26, salle des Fêtes

OCTOBRE

- Le Mois de la Nuit 2025 *(le programme est en cours de confection)*

ANNUAIRE

MAIRIE DE SAINT LAURENT EN ROYANS

Tél. 04 75 48 65 06 - Fax 04 75 47 50 83
E-mail : contact@saintlaurentenroyans.fr
www.saintlaurentenroyans.fr

Horaires de la Mairie
lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h
13h30 à 16h30
mercredi de 8h30 à 12h

Horaires d'été
lundi au vendredi
du _____ au _____
de 7h à 13h

AGENCE POSTALE COMMUNALE

du lundi au vendredi de 9h15 à 12h30
Levée du courrier à 12h
samedi à 11h30

BIBLIOTHÈQUE - LUDOTHÈQUE

lundi de 16h à 18h
mercredi de
10h à 12h et de 14h à 18h
jeudi de 9h à 12h
vendredi 16h à 19h
samedi de
10h à 12h et de 14h à 18h
04 75 02 35 70
biblioludo.stlaurent@cc-royans-vercors.org

RECYCLERIE

mercredi et jeudi de 14h à 17h
vendredi de 14h à 18h
samedi de 9h45 à 12h30
recyclerielebruitduplacart@gmail.com

DÉCHETTERIE

lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 13h30 à 17h30
samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

PHARMACIE ET MÉDECIN DE GARDE

pour une urgence,
appeler le 15

PERMANENCES DE L'ADMR

du lundi au vendredi de 9h à 12h - 04 75 47 50 24
royans-vercors@admr26.fr

COURRIER DES LECTEURS

Si vous avez des impressions, des questions, des suggestions d'articles à nous faire, n'hésitez pas à envoyer vos messages à l'adresse suivante :
urbatech@saintlaurentenroyans.fr.